

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 mars 2021

PREFECTURE DE LA REGION
D'ILE-DE-FRANCE
PREFECTURE DE PARIS

19 MARS 2021

Service des collectivités locales
et du contentieux

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 mars 2021

2021 DU 32-1 Avis du Conseil de Paris sur l'étude d'impact actualisée du projet de la ZAC Gare des Mines-Fillettes dans le cadre de l'instruction du permis de construire de l'Aréna.

M. Jacques BAUDRIER, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le Code de l'environnement et notamment son article L. 122 1-1 ;

Vu la délibération 2019 DU 47 par laquelle le Conseil de Paris lors des séances des 1^{er}, 2 et 3 avril 2019 a émis un avis sur le projet de la ZAC Gare des Mines-Fillettes et son étude d'impact associée ;

Vu le dossier annexé à la présente délibération comprenant l'étude d'impact actualisée et ses annexes ;

Vu l'avis du Conseil du 18^e arrondissement en date du 1^{er} mars 2021 ;

Vu le projet de délibération 2021 DU 32-1 en date du 23 février 2021 par lequel Madame la Maire de Paris lui demande d'émettre un avis favorable sur l'étude d'impact environnemental du projet Gare des Mines-Fillettes actualisée à l'occasion de la demande de permis de construire de l'Aréna ;

Sur le rapport présenté par M. Jacques BAUDRIER au nom de la 5^e commission,

Délibère

Le Conseil de Paris émet un avis favorable sur l'étude d'impact environnemental du projet de la ZAC Gare des Mines-Fillettes actualisée à l'occasion de la demande de permis de construire de l'Aréna, ainsi que ses annexes.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in black ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO